



Credit a rembourser les travaux toujours pas finis

Par **brana**, le **22/09/2011** à **13:12**

Bonjour, un artisan devait finir mes travaux fin mai, isolation bardage (problème il n'a pas fait figurer les dates de début et fin de chantier sur le devis). Je devais lui verser 270 € à la pose puis 4.900 € après, financés par Sofinco. Je note ce qu'il a marqué sur le devis (paiement par financement, acompte 0 %, solde avec report 180 jours après la pose sans frais). Comme cela ne me convenait pas, il a rajouté en bas du devis : acompte de 270 € à la pose, 4.900 € restant avec report 180 jours à solder avant octobre. Puisque je voulais solder la totalité du prêt). Maintenant les travaux ne sont toujours pas finis, l'artisan a touché les 4.900 € (il m'a fait signer un déblocage des fonds avec le crédit). Je pensais que la société de crédit demanderait le devis et débloquerait les fonds le moment venu. Je dois rembourser le crédit début octobre. Quels sont mes recours ? Merci de votre réponse.

Par **pat76**, le **22/09/2011** à **19:30**

Bonsoir Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez l'entrepreneur de finir les travaux pour lesquels il a encaissé la totalité de la somme prévue au devis. Vous lui précisez que faute par lui d'avoir repris les travaux dans les 15 jours à la réception de votre lettre, vous aviserez les services de la répression des fraudes dans un premier temps et qu'ensuite vous l'assignerez au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil, devant la juridiction compétente pour faire trancher le litige et que bien entendu vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Vous garderez une copie de votre lettre.